

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 878

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 11**

À la première phrase de l'alinéa 36, substituer au mot :

« communes »,

les mots :

« conseils municipaux concernés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement harmonisant la rédaction avec celle retenue à l'alinéa précédent.